

**COMMUNE DE MIREPOIX  
(Ariège)**

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>										66/2016			
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	22/09	Prés.	13	Abs	10	Proc.	3	Votants	16

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux septembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-sept septembre deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents** : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

**Procurations** : DILLON Valérie à QUILLIEN Nicole, MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à ALBAN Marie-Françoise.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Régie Cinéma – Décharge de responsabilité et remise gracieuse**

Vu le courrier de demande de remise gracieuse et décharge de responsabilité du régisseur titulaire du cinéma datant du 17 mars 2016, suite au vol avec effraction survenu le 11 mars, le Directeur des Finances Publiques de l'Ariège a déchargé la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur titulaire, le cas de force majeure étant prouvé.

Le déficit de 510 € constaté par Madame l'Inspectrice des Finances Publiques de Mirepoix, doit être imputé dans la comptabilité de la collectivité et apuré par l'émission d'un mandat au compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux demandes de remise gracieuse et de décharge de responsabilité présentées par le régisseur titulaire du cinéma.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Émet un avis favorable aux demandes de remise gracieuse et de décharge de responsabilité présentées par le régisseur titulaire du cinéma,
- Dit que le déficit de 510 € sera imputé dans la comptabilité de la commune et apuré par l'émission d'un mandat au compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

Pierre GARCIA

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-2016 0927-6602016-DE